

Groupe de travail Réseau
Request for Comments : 5498
 Catégorie : Sur la voie de la normalisation

I. Chakeres, CenGen
 mars 2009
 Traduction Claude Brière de L'Isle

Allocations de l'IANA pour les protocoles de réseau mobile ad hoc (MANET)

Statut de ce mémoire

Le présent document spécifie un protocole sur la voie de la normalisation de l'Internet pour la communauté de l'Internet, et appelle à des discussions et suggestions pour son amélioration. Prière de se référer à l'édition en cours des "Normes officielles des protocoles de l'Internet" (STD 1) pour connaître l'état de la normalisation et le statut de ce protocole. La distribution du présent mémoire n'est soumise à aucune restriction.

Notice de droits de reproduction

Copyright (c) 2009 IETF Trust et les personnes identifiées comme auteurs du document. Tous droits réservés.

Le présent document est soumis au BCP 78 et aux dispositions légales de l'IETF Trust qui se rapportent aux documents de l'IETF (<http://trustee.ietf.org/license-info>) en vigueur à la date de publication de ce document. Prière de revoir ces documents avec attention, car ils décrivent vos droits et obligations par rapport à ce document.

Le présent document peut contenir des matériaux provenant de documents de l'IETF ou de contributions à l'IETF publiées ou rendues disponibles au public avant le 10 novembre 2008. La ou les personnes qui ont le contrôle des droits de reproduction sur tout ou partie de ces matériaux peuvent n'avoir pas accordé à l'IETF Trust le droit de permettre des modifications de ces matériaux en dehors du processus de normalisation de l'IETF. Sans l'obtention d'une licence adéquate de la part de la ou des personnes qui ont le contrôle des droits de reproduction de ces matériaux, le présent document ne peut pas être modifié en dehors du processus de normalisation de l'IETF, et des travaux dérivés ne peuvent pas être créés en dehors du processus de normalisation de l'IETF, excepté pour le formater en vue de sa publication comme RFC ou pour le traduire dans une autre langue que l'anglais.

Résumé

Le présent document énumère plusieurs allocations courantes de l'IANA pour l'usage des protocoles de réseau ad hoc mobile (MANET, *Mobile Ad hoc NETWORK*). Les numéros bien connus suivants sont exigés : un numéro d'accès UDP, un numéro de protocole IP, et une adresse de groupe de diffusion groupée de liaison locale.

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Conventions utilisées dans le document.....	2
3. Numéro d'accès UDP.....	2
4. Numéro de protocole IP.....	2
5. Groupe de diffusion groupée de liaison locale pour routeurs MANET.....	2
6. Considérations relatives à l'IANA.....	2
7. Considérations sur la sécurité.....	3
8. Remerciements.....	3
9. Références.....	3
9.1 Références normatives.....	3
9.2 Références pour information.....	3
Adresse de l'auteur.....	3

1. Introduction

Le présent document énumère plusieurs allocations courantes de l'IANA pour l'usage d'un ou plusieurs protocoles qui se conforment à la [RFC5444]. Les numéros bien connus suivants sont exigés : un numéro d'accès UDP, un numéro de protocole IP, et une adresse de groupe de diffusion groupée de liaison locale. Tous les protocoles interopérables fonctionnant sur ces allocations bien connues de l'IANA DOIVENT se conformer à la [RFC5444]. La [RFC5444] fournit un format commun qui permet à un ou plusieurs protocoles de partager sans ambiguïté les allocations de l'IANA définies dans ce document.

2. Conventions utilisées dans le document

Les mots clés "DOIT", "NE DOIT PAS", "EXIGE", "DEVRA", "NE DEVRA PAS", "DEVRAIT", "NE DEVRAIT PAS", "RECOMMANDE", "PEUT", et "FACULTATIF" en majuscules dans ce document sont à interpréter comme décrit dans le BCP 14, [RFC2119],.

3. Numéro d'accès UDP

Les routeurs MANET exigent un numéro d'accès UDP bien connu [IANA] pour envoyer et recevoir des paquets de protocole d'acheminement de MANET. Le titre de cet accès UDP est "manet". La valeur de cet accès UDP est 269.

4. Numéro de protocole IP

Les routeurs MANET exigent un numéro de protocole IP bien connu [IANA] pour envoyer et recevoir des paquets de protocole d'acheminement de MANET. Le titre de ce numéro de protocole IP est "manet". La valeur de ce numéro de protocole IP est 138.

5. Groupe de diffusion groupée de liaison locale pour routeurs MANET

Les routeurs MANET exigent une adresse bien connue de diffusion groupée de liaison locale [RFC4291] pour envoyer et recevoir des paquets de protocole d'acheminement de MANET. Le nom de l'adresse de diffusion groupée pour atteindre les routeurs MANET de liaison locale (LL, *Link-Local*) est "LL-MANET-Routers".

Pour IPv4, une adresse bien connue de diffusion groupée de portée de liaison locale est exigée. L'adresse pour les routeurs MANET de liaison locale est 224.0.0.109.

Pour IPv6, une adresse bien connue de diffusion groupée de portée de liaison locale est exigée. L'adresse pour les routeurs MANET de liaison locale est FF02:0:0:0:0:0:6D.

6. Considérations relatives à l'IANA

Le présent document énumère plusieurs allocations courantes de l'IANA pour l'usage d'un ou plusieurs protocoles qui se conforment à la [RFC5444]. Spécifiquement, les numéros bien connus suivants ont été alloués : un accès UDP (Section 3), un numéro de protocole IP (Section 4), et une adresse de groupe de diffusion groupée de liaison locale (Section 5).

Action 1 : l'IANA a fait les allocations suivantes dans le registre "PORT NUMBERS" :

Sous registre "WELL KNOWN PORT NUMBERS"

Mot-clé	Décimal	Description	Référence
manet	269/udp	Protocoles MANET	[RFC5498]

Action 2 : l'IANA a fait les allocations suivantes dans le registre "PROTOCOL NUMBERS" :

Sous registre "WELL KNOWN PORT NUMBERS"

Mot-clé	Décimal	Description	Référence
manet	138	Protocoles MANET	[RFC5498]

Action 3 : l'IANA a fait les allocations suivantes dans le registre "Internet Multicast Addresses" :

Sous registre "224.0.0.0 - 224.0.0.255 (224.0.0/24) Local Network Control Block"
224.0.0.109 LL-MANET-Routers [RFC5498]

Action 4 : IANA a fait les allocations suivantes dans le registre "INTERNET PROTOCOL VERSION 6 MULTICAST ADDRESSES" :

Sous registre "Fixed Scope Multicast Addresses"
Sous sous registre "Link-Local Scope"
FF02:0:0:0:0:0:6D LL-MANET-Routers [RFC5498]

7. Considérations sur la sécurité

Le présent document spécifie seulement les numéros bien connus pour les protocoles qui se conforment à la [RFC5444], et il ne spécifie pas les protocoles qui portent les informations à travers le réseau. Chaque protocole qui utilise ces numéros bien connus peut avoir son propre ensemble de problèmes de sécurité mais ces problèmes ne sont pas affectés par l'utilisation des allocations de l'IANA spécifiées ici.

Les problèmes de sécurité associés avec le fonctionnement d'éventuellement plusieurs protocoles coopérants utilisant les mêmes allocations de l'IANA (par exemple, l'accès UDP) DOIVENT être traités dans chaque spécification de protocole.

8. Remerciements

Fred Templin, Bill Fenner, Alexandru Petrescu, Sam Weiler, Ross Callon, et Lars Eggert ont fourni des apports précieux à ce document.

9. Références

9.1 Références normatives

[RFC2119] S. Bradner, "[Mots clés à utiliser](#) dans les RFC pour indiquer les niveaux d'exigence", BCP 14, mars 1997. DOI 10.17487/RFC2119, (MàJ par [RFC8174](#))

[RFC4291] R. Hinden, S. Deering, "[Architecture d'adressage IP version 6](#)", février 2006. (MàJ par [5952](#) et [6052](#), [8064](#)) (D.S.)

[RFC5444] T. Clausen et autres, "[Format de paquet/message de réseau](#) ad hoc mobile (MANET)", février 2009. (P.S.)

9.2 Références pour information

[IANA] <http://www.iana.org/>

Adresse de l'auteur

Ian D Chakeres
CenGen
9250 Bendix Road North
Columbia MD 21045
USA
mél : ian.chakeres@gmail.com
URI : <http://www.ianchak.com/>